

REUNION DU 03 Avril 2012

Tous les membres du Conseil Municipal de Livinhac-le-Haut sont convoqués mardi 03 avril 2012 à 20 h 30, dans la Salle du Conseil de la Mairie.

Monsieur Roland JOFFRE, Maire, préside et ouvre la séance.

Présents : MM. JOFFRE, ALARY, BENAZETH, COURNEDE, ROCHE, ROQUEFORT, RUMEAU, TOURNIE
Mmes FOULQUIER, GARRIGOUX-ALLIGUIE, GIROU, MAS, MOLENAT, REMES

Absents : CANTALOUBE

ORDRE DU JOUR

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une question à l'ordre du jour concernant l'achat des terrains cadastrés section A n°2334-2336-2338-2340. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

01/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 05 MARS 2012

Le compte rendu du Conseil Municipal du 05 Mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

02/ ACCUEIL DE LOISIRS : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX FRANCAS POUR 2012.

Une convention a été passée le 22 janvier 2009 avec l'association FRANCAS Loisirs Decazeville pour la gestion et l'organisation de l'accueil de loisirs à l'école publique Prosper Alfaric de Livinhac-le-Haut. Celle-ci prévoit que la commune de Livinhac-le-Haut versera une contribution annuelle qui sera arrêtée après examen des résultats de l'année précédente.

Après étude du budget prévisionnel 2012, Monsieur le Maire propose d'attribuer pour 2012, une aide de 4500,00 euros pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Cette somme sera réajustée en fin d'exercice selon les dépenses réelles. Les modalités de versement sont les suivantes:

- 3500,00 euros versés en début d'exercice (Avril 2012),
- le solde de 1000.00 euros versé en Novembre 2012

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 805,00 euros (Avril 2012) au profit des francas dans le cadre du Contrat Educatif Local 2011-2012 (action n°3 : la musique à la rencontre des arts plastiques) qui permettra de mener un travail sur la voix et un travail en musique. Oûi cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

03/ VOTE DES DIFFERENTES TAXES D'IMPOSITION 2012

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2012 ainsi que les ressources fiscales générées à taux constants.

Il propose de conserver les taux d'imposition votés en 2011 sans augmentation à savoir:

- taxe d'habitation: 11.73 %
- taxe foncière bâti: 21.46 %
- taxe foncière non bâti: 125.55 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve les taux d'imposition proposés pour 2012.

04/ VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2012

ASSOCIATIONS	2012
CONSEIL PARENT D'ELEVES	2050.00 €
REGROUP ECOLES VALLEE DU LOT	1160.00 €
COMITE D'ANIMATION	1170.00 €
ASS. FEMININE GYM	140.00 €
LES RANDONNEURS DE LA VALLEE	140.00 €
LES JARDINS LITTERAIRES	400.00 €
SOCIETE DE CHASSE	140.00 €
SOCIETE DE PECHE	140.00 €
TRAIT D'UNION	200.00 €
CLUB DES TJRS JEUNES	140.00 €
UNION SPORT PENCHOT LIVINHAC	520.00 €
JOYEUSE PETANQUE	140.00 €
FOYER LIVIN JEUNES	700.00 €
USRL	140.00 €
OCCE	152.00 €
Office du tourisme Decazeville	75.00 €
BASKET CLUB DES BERGES	200.00 €
ASS VILL ET CHÂTEAU	180.00 €
AMENAGEMENT VALLEE DU LOT	100.00 €
FRANCAS centre de loisirs	5 305.00 €
CYCLO CLUB FIRMI	450.00 €

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité les subventions proposées.

05/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 COMMUNE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

.Charges à caractère général	267 900,00
.Charges de personnel	291 550,00
.Dépenses imprévues	2 000,00
.Autres charges de gestion courante	97 757,00
.Charges financières	48 000,00
.Charges exceptionnelles	1 000,00
.Opérations d'ordre entre section	7 078,62
.Virement à la section d'investissement	<u>353 149,38</u>
TOTAL	1 067 435,00

RECETTES

.Produits des services	28 380,00
.Impôts et taxes	455 731,00
.Dotations et participations	225 618,00
.Autres produits de gestion courante	138 000,00
.Produits financiers	5,79
.Résultat reporté	<u>219 700,21</u>
TOTAL	1 067 435,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES

.Restes à réaliser 2011 (opérations d'équipement)	224 945,96
.Nouvelles opérations d'équipement	457 073,00
.Remboursement d'emprunts	<u>122 500,04</u>
TOTAL	804 519,00

RECETTES

.Solde d'exécution de la SI reporté	25 158,11
.Subventions d'investissement	114 845,00
.Cautions	2 500,04
.Dotations fonds divers	301 787,85
.Opération d'ordre entre section	7 078,62
.Virement de la section de fonctionnement	<u>353 149,38</u>
TOTAL	804 519,00

Le budget primitif 2012 communal est adopté à l'unanimité.

06/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

.Charges financières	5 687.00
.Charges à caractère général	11 000.00
.Charges de personnel	4 000.00
.Autre charge gestion courante	1 000.00
.Amortissements	19 265.00
.Virement à la section d'investissement	<u>210 375.00</u>
TOTAL	251 327.00

RECETTES

.Produit de gestion courante	82 043.00
.Subventions d'exploitation	5 000.00
.Autres produits de gestion courante	800.52
.Quote part reprise subv/SI	4 478.00
.Résultat de fonctionnement reporté	<u>159 005.48</u>
TOTAL	251 327.00

INVESTISSEMENT

DEPENSES

.Remboursement d'emprunt	13 000.00
.Restes à réaliser 2011	26 582.37
.Nouveaux crédits à affecter	990 313.63
.Quote part reprise subv/SI	4 478.00
.Opérations patrimoniales	<u>41 000.00</u>
TOTAL	1 075 374.00

RECETTES

.Subventions d'investissement	400 000.00
.Emprunts	360 674.07
.Amortissements	19 265.00
.Opérations patrimoniales	41 000.00
.Virement à la section de fonctionnement	210 375.00
.Solde d'exécution reporté	<u>44 059.93</u>
TOTAL	1 075 374.00

Le budget primitif 2012 assainissement est adopté à l'unanimité.

07/ DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT AU SIAEP NORD-DECAZEVILLE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite de la démission de Monsieur CHINCHOLLE Claude pour des raisons de santé, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès du SIAEP Nord-Decazeville.

Par délibération en date du 22 Mars 2008, Monsieur COURNEDE était désigné comme suppléant de Monsieur CHINCHOLLE.

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Guy COURNEDE en tant que titulaire et Monsieur Christian ROCHE en tant que suppléant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

08/ FONDS DE CONCOURS VERSE PAR LA CCVL POUR LA CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Livinhac-le-Haut, a présenté un projet de médiathèque et de mise en réseaux des bibliothèques en Conseil Communautaire. Si le projet bénéficie d'une maîtrise d'ouvrage et d'une gestion intercommunale, il pourrait bénéficier de subventions plus importantes de la part de la Région, du Département, de la DRAC...

Pour sa mise en place, différentes possibilités (transfert éventuel de compétences, contraintes et budget de fonctionnement, fonds de concours...) ont été examinées en réunions du bureau de la communauté de communes de la vallée du Lot et du conseil communautaire.

La Communauté de Communes ne souhaitant pas porter ce projet, la commune de Livinhac-le-Haut restera maître d'ouvrage de la construction d'une bibliothèque municipale et en assurera le fonctionnement.

La Communauté de Communes de la Vallée du Lot accepte le versement d'un fonds de concours à la commune de Livinhac le Haut, selon les conditions suivantes :

-Le montant maximum du fonds de concours sera de 100000 € et représentera au maximum 50 % de la part du financement à charge de la commune de Livinhac le Haut hors subvention et avant fonds de concours

-Modalités de versement : le versement sera effectué en fonction de l'évolution des travaux sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses engagées certifié par le Trésorier, copies des factures et du procès-verbal de réception définitive des travaux pour le versement du solde. Avant et au plus tard, lors de la demande du 1er versement, la commune de Livinhac le Haut s'engagera à remettre à la Communauté de Communes une copie du

dossier de demande de subvention et une copie du ou des arrêtés attributifs des subventions obtenues pour la réalisation du projet.

-Modalités de mise en œuvre : Le fonds de concours sera mis en œuvre par délibérations concordantes adoptées à la majorité simple de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et de la Commune de Livinhac le haut.

Cette décision est acceptée à l'unanimité des membres présents. Monsieur le Maire est autorisé à faire le nécessaire pour la mise en application de cette décision et à signer toutes les pièces à intervenir.

09/ PLAN DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN VITRINE ET SECURISATION DE LA CROIX DE PROCESSION DE L'EGLISE DE LAROQUE-BOUILLAC ;

Par délibération en date du 09 novembre 2011, le Conseil Municipal a décidé de retenir un coût d'opération de 9532,00 euros hors taxes pour la mise en vitrine et sécurisation de la croix de procession de l'église de Laroque-Bouillac.

Monsieur le Maire propose de solliciter les subventions conformément au plan de financement suivant:

DRAC (Etat):	30% soit 2860.00 €
Conseil Régional:	25% soit 2383.00 €
Conseil Général:	25% soit 2383.00 €
Commune:	20% soit <u>1906.00 €</u>
TOTAL :	9532.00 €

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions.

10/ ADHESION DE LA COMMUNE DE BOUILLAC A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU LOT

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal:

- du courrier de notification du Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot relatif à la demande d'adhésion de la Commune de Bouillac,
- de la délibération de la commune de Bouillac n°2012/004 en date du 24 Février 2012 demandant son adhésion à la Communauté de Communes de la Vallée du Lot,
- de la délibération du Conseil Communautaire n°22.14.03.2012 en date du 14 Mars 2012 acceptant la demande d'adhésion de la Commune de Bouillac,

Conformément à l'article L-5211-18-1: "le Conseil Municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur l'adhésion de la nouvelle commune dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable...".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité l'adhésion de la commune de BOUILLAC à la Communauté de Communes de la Vallée du Lot.

11/ ACHAT DES TERRAINS CADASTRES SECTION A N°2334-2336-2338-2340 SITUES AVENUE PAUL RAMADIER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux travaux réalisés sur la route départementale n°21 en traverse, il s'avère nécessaire d'acheter les terrains cadastrés section A n°2334, 2336, 2338, 2340 situés avenue Paul Ramadier.

Les propriétaires de ces parcelles ont signé des promesses de vente au profit de la commune au prix de 10 euros le mètre carré et la commune a demandé la modification du parcellaire cadastral.

- Madame GRES Marie-Christine, propriétaire de la parcelle cadastrée section A n°2334 cède 9m² au prix de 90,00 euros,

- Monsieur et Madame POUJOL Pierre, propriétaires de la parcelle cadastrée section A n°2336 cèdent 12 m² au prix de 120,00 euros,

- Madame DELORT Marthe et Madame BROWN Françoise, propriétaires de la parcelle cadastrée section A n°2338 cèdent 11 m² au prix de 110,00 euros,

- Monsieur DALMON André, propriétaire de la parcelle cadastrée section A n°2340 cède 11 m² au prix de 110,00 euros.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal consent à l'achat de ces parcelles aux prix proposés et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

12/ QUESTIONS DIVERSES

Organisation des bureaux de vote pour les élections présidentielles 2012 :

Bureau de Livinhac-le-Haut
Président : JOFFRE Roland

		Scrutin du 22 Avril 2012	Scrutin du 06 mai 2012
Présidentielles	08h00-13h00	GARRIGOUX-ALLIGUIE, FOULQUIER, ROQUEFORT, BENAZETH	MAS, REMES, TOURNIE
	13h00-18h00	MAS, REMES, TOURNIE	GARRIGOUX-ALLIGUIE, FOULQUIER, ROQUEFORT, BENAZETH

Bureau de Laroque-Bouillac
Président : ROCHE Christian

		Scrutin du 22 Avril 2012	Scrutin du 06 mai 2012
Présidentielles	08h00-13h00	MOLENAT, RUMEAU, ROUX	MOLENAT, ALARY
	13h00-18h00	GIROU, SOUQUIERES	RUMEAU, ROUX, SOUQUIERES

Local sous l'église : Suite à la demande du comité d'animation, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de l'association le local situé sous l'église afin que le comité d'animation puisse stocker son matériel. Le Conseil Municipal donne son accord. Par ailleurs, Monsieur JOFFRE propose que la commission des affaires agricoles se réunisse afin d'évoquer le devenir de la bascule.

Réflexion sur l'accompagnement des personnes âgées en milieu rural : Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le bilan de recensement effectué par la communauté de communes de la vallée du Lot sur l'accompagnement des personnes âgées en milieu rural. Il s'agit d'un constat de la situation actuelle dans le but de créer une structure de vie à Saint-Santin. Le conseil communautaire se réunira spécialement pour débattre de ce projet.

Schéma départemental de coopération intercommunale et Schéma de cohérence territoriale : Monsieur le Maire évoque le futur de l'intercommunalité mais surtout le flou qui règne sur le futur schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) ainsi que sur le schéma de cohérence territoriale (SCOT). Ce document d'urbanisme détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence les politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux. Il souhaite disposer de plus amples renseignements sur ces sujets afin d'expliquer le futur de notre intercommunalité aux membres du Conseil Municipal. Il informe cependant l'assemblée qu'une idée de 3 SCOT intégrant les communes aveyronnaises se dégagerait mais à ce jour, aucune décision n'a été prise au niveau des élus locaux.

La séance est levée à 23H15.